

Réf. 62 (003-2020)		
Nom du Projet : Elaboration du Schéma d'Aménagement Territorial de l'île de Moheli		Pays : Comores
Lieu : Île de Mohéli		Personnel spécialisé fourni par votre société (profils) : ⇒ Expert en Gestion intégrée et Valorisation des Aires Protégées et des Ressources Naturelles
Nom du Client : Agence Française de Développement - AFD		Nombre d'employés ayant participé au projet : 01
		Nombre de mois de travail ; durée du Projet : 1,5 homme / mois
Date de démarrage (mois/année) : 05/2020	Date d'achèvement (mois/année) : 05/2021	Valeur approximative des services fournis par Madexpertise International : 31 250 € <i>A confirmer durant le déroulement de la mission</i>
Nom des consultants associés/partenaires éventuels : SUEZ Environnement		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés : 30 hommes / mois
Nom et fonctions des responsables : Mr. Olivier Caux, Directeur des Opérations, Madexpertise International		
Descriptif du projet :		
<p>L'objectif principal de cette mission est l'élaboration du Schéma d'Aménagement Territorial (SAT) de l'île de Mohéli qui visera à assurer la sanctuarisation des espaces naturels à préserver tout en encadrant le développement urbain actuel et à moyen-terme, lequel devra être respectueux des enjeux de croissance et durabilité économiques et sociales mais aussi des enjeux d'adaptation au changement climatique</p> <p>L'objectif global de l'aménagement du territoire de Mohéli est donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Permettre un développement durable de l'île qui soit à la fois respectueux de l'environnement et adapté face aux effets du changement climatique tout en étant économiquement viable et socialement acceptable (notamment dans les zones urbaines entourant Parc) ; ⇒ Maintenir les connectivités des habitats pour permettre des échanges génétiques nécessaires à la stabilité des populations et des espèces ; ⇒ Maintenir les services écologiques et écosystémiques ; ⇒ Assurer la conservation de la biodiversité, notamment au sein du PNM, par l'implication de la population riveraine dans la gestion rationnelle des ressources naturelles tout en contribuant à l'amélioration de leur niveau de vie et en conservant leur patrimoine naturel ⇒ Favoriser le développement touristique et économique raisonnable ; et ⇒ Respecter les modalités et obligations du classement de l'île de Mohéli en Réserve de Biosphère auprès de l'UNESCO. <p>Les sous-objectifs de cet appui sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ SO-1 Définir le niveau d'ambition du futur Schéma d'Aménagement Territorial en fixant les orientations fondamentales en matière de développement économique et social durable, adapté face au changement climatique, et de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement de Mohéli ⇒ SO-2 Assurer la participation complète et l'adhésion de la population et des parties prenantes de Mohéli au processus d'élaboration du SAT à travers une démarche participative et de méthodes de travail innovantes ⇒ SO-3 Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs locaux, étatiques et non étatiques en matière 		

d'aménagement du territoire et les synergies avec les problématiques liées au changement climatique

Description des services effectivement rendus par votre personnel :

Durant la phase de diagnostic, l'expert en Gestion intégrée et Valorisation des Aires Protégées et des Ressources Naturelles se focalisera sur les dimensions de préservation de l'écosystème : déforestation (disparition de la forêt primaire de crête qui ne permet plus la perméabilité des sols et besoins en énergie) et défrichement le long des axes en lien avec l'agriculture, exploitations agricoles (vivrières, maraîchères, élevage) encadrées et non encadrées (comme la culture de l'Ylang-Ylang qui engendre une réduction de la biodiversité et la déforestation pour le bois utilisé pour la distillerie et des ruissellements des eaux accentués par le défrichement) avec une localisation des zones, description de la nature de la biodiversité, et évaluation de la vigilance.

L'analyse de vulnérabilité prendra particulièrement en compte les sites à préserver et à protéger.

La phase de conception / proposition s'attèlera à participer à proposer :

- ⇒ Une analyse environnementale des impacts de la planification territoriale proposée et des projets à venir mais également des impacts du changement climatique sur la faune et la flore (en incluant les questions d'habitat et de circulation des espèces) ;
- ⇒ Un projet global d'aménagement durable et résilient sous forme d'une carte déclinant les grands axes, accompagnée d'une dizaine de pages explicatives et d'orientations sectorielles à fort potentiel de développement et de préservation des habitats ;
- ⇒ Un document graphique de l'île de Mohéli (en intégrant les îlets) repérant zones agricoles, zones naturelles, les espaces boisés classés, les corridors écologiques et les trames bleues, les zones de protection absolue